



Rupture de contrat d'édition

Par **Nina Padilha**, le **24/06/2019** à **15:28**

Une maison d'édition a accepté de publier mon roman. Soit disant à compte d'éditeur. C'est faux. C'est à compte d'auteur. Mais trop tard : j'ai signé. Si je veux résilier, ils demandent 1200 € de dédommagement. Je ne sais pas si c'est légal.

Mon texte initial a été changé car ils utilisent un "filtre" qui me laisse pantoise.

Notre service de correction procède en trois étapes : la première consiste en effet à mettre en œuvre un logiciel professionnel de correction qui « nettoie » les fautes simples, la seconde est une lecture par un correcteur humain. La dernière consiste en votre relecture, ce qui a été le cas avec votre validation en retour.

Je ne suis pas d'accord ! Quand je vois le résultat final, maintenant, je suis déçue. Mise en page bâclée et d'énormes fautes et autres coquilles. Oui, j'ai corrigé le BAT comme j'ai pu. Trois fois j'ai dû expliquer une toute petite phrase en espagnol ! J'ai failli rester aveugle, il y a quelques années. Je vois mal.

Mais en l'espèce, c'est flagrant. Ce sont des escrocs.

Comment m'en dépatouiller ?

Merci et à vous lire.